

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAUZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphane à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphane (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Blanquefort - Avenue du Port du Roy
- Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La requalification de l'Avenue du Port du Roy dans sa section comprise entre le giratoire du Gymnase et la rue du Dehez dans le cadre du programme de voirie primaire sur la Commune de Blanquefort, nécessite un aménagement complet de l'espace public que la Communauté urbaine envisage de réaliser prochainement. L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La commune se charge de la réalisation des ouvrages d'éclairage public et sollicite la Communauté urbaine pour participer financièrement à cet équipement.

En application des décisions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005, notre établissement public accepte cette participation par le versement d'un fonds de concours conformément aux dispositions de l'article 5215-26 du CGCT, modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le versement du fonds de concours sera plafonné à 50 % du coût prévisionnel HT des travaux hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, calettes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements unilatéral (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câlette 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et candélabres.

Le coût prévisionnel des travaux étant estimé à 31 761,53 € HT le fonds de concours est évalué à 15 880,77 € HT.

Ce dernier sera ajusté :

✓ au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées,

✓ en fonction des subventions de toute nature que la commune pourrait percevoir pour les travaux d'aménagement de l'Avenue du Port du Roy à Blanquefort.

Le financement est assuré au titre du Budget Principal Chapitre 204 - Compte 20414 - Fonction 8220 - CRB O400 - Programme VCA00.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée établie conformément aux dispositions fixées par les conventions cadres prises par délibération 2005/0353 du 27 mai 2005 et fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune dans le cadre de la requalification de l'Avenue du Port du Roy.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2009**

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2009

M. ALAIN DAVID